

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE WEYERSHEIM

Arrondissement de
Haguenau-Wissembourg

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres
du Conseil Municipal
élus : 23
en fonction : 23

Séance du 20 mars 2025

sous la présidence de Mme Sylvie ROEHLLY – Maire

Membres présents : ROEHLLY Sylvie, WINTER-KNECHT Didier, WERNERT Annie, KLEINMANN Jean-Jacques, REGNIER Clarisse, ACKER Dominique, ALBECKER Bernard, BLANCK Denis, BONICEL Bénédicte, FORR Bernard, FOURNAISE Véronique, GASSERT Cédrine, HILD Aline, JUNG Didier, KERTZINGER Francis, RICK Stéphane, SORG Fabienne, SORGIUS Christian, VATRY Edwige, VOGT Marie-Line, WEEBER Michelle.

Membres absents : MUGLER Christelle a donné procuration à REGNIER Clarisse, BLANCK Dominique a donné procuration à WINTER-KNECHT Didier.

Objet : Demande de subvention au titre du Fonds Communal Alsace, délégué par la Commune de Bietlenheim, pour le projet de reconstruction d'une école maternelle et construction d'un accueil périscolaire –

La commune de Bietlenheim propose de faire bénéficier la commune de Weyersheim du Fonds Communal Alsace pour le projet de reconstruction d'une école maternelle et construction d'un accueil périscolaire, dans le cadre du Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI). Il appartiendra à la Commune de Weyersheim de déposer la demande auprès de la Collectivité Européenne d'Alsace (CEA) afin de bénéficier de cette subvention déléguée.

Vu la délibération du Conseil Municipal de Bietlenheim en date du 18 mars 2025 par laquelle la commune de Bietlenheim, délègue à la commune de Weyersheim, le bénéfice du Fonds Communal Alsace pour le projet de reconstruction d'une école maternelle et construction d'un accueil périscolaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL

=====

ENTENDU les explications de Madame le Maire ;

Après en avoir délibéré ; à l'unanimité,

A P P R O U V E Le transfert du bénéfice du Fonds Communal Alsace par la commune de Bietlenheim ;

A U T O R I S E Madame le Maire à solliciter le Fonds Communal Alsace délégué par la commune de Bietlenheim auprès de la Collectivité Européenne d'Alsace ;

POUR EXTRAIT ET COPIE CONFORME,

Publié le 25 mars 2025

Transmis à la Préfecture le 25 mars 2025

Délibération exécutoire conformément à la loi
n°82-623 du 22 juillet 1982

Weyersheim, le 25 mars 2025

Le secrétaire,
Didier JUNG



Le Maire,
Sylvie ROHELLY

